

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 14 avril 2020, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation – Ordre du jour

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Acquisition de l'immeuble (hôtel de ville) sis au 175-195, chemin Sanguinet ainsi que des lots 2 714 554, 2 714 591 et 5 116 085 du cadastre du Québec

2.3 Suspension des intérêts jusqu'au 1er juillet 2020 sur les versements de taxes municipales exigibles entre 23 avril et le 22 juin 2020

2.4 COVID-19 - Personnel autorisé à utiliser la liste électorale 2017

2.5 Avis de motion - Règlement numéro 433 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Philippe en six districts électoraux

2.6 Adoption – Projet de règlement numéro 433 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Philippe en six districts électoraux

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Autorisation de signature - Lettre d'entente no 7 - Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Philippe

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

4.3 Emprunt temporaire – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 340 000 \$ afin d'acquérir l'immeuble (hôtel de ville) sis au 175-195 chemin Sanguinet et d'y effectuer divers travaux de réaménagement, d'acquérir également les lots 2 714 554, 2 714 591 et 5 116 085 du cadastre du Québec de même qu'un groupe électrogène (capacité 350 kw) destiné à servir dans le cadre du déploiement de mesures d'urgence

4.4 Approbation d'une politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

4.5 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 432 décrétant une dépense et un emprunt de 2 535 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Adoption du Règlement numéro 431 modifiant le règlement numéro 428 établissant les règles de régie interne de la bibliothèque municipale « Le Vaisseau d'Or » et abrogeant le règlement numéro 396 et ses amendements, afin de modifier les heures d'ouverture
- 5.2 Modification de la résolution numéro 20-02-033 - Autorisation de signature - Renouvellement du contrat conclu avec BIBLIOPRESTO - Service MesAieux.com
- 5.3 Modification de la résolution numéro 20-02-034 - Autorisation de signature - Adhésion au programme Biblio-Aidants - Association des bibliothèques publiques du Québec

6. SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

- 6.1 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux - LOT 2 -Construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées - Appel d'offres GEN-2020-01
- 6.2 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux - LOTS 3, 4 ET 7 - Réseaux d'égout et d'aqueduc et stations de pompage - Appel d'offres GEN-2020-02

7. SÉCURITÉ INCENDIE

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 8.1 Dérogation mineure - DM-2020-014 – 41, rue Germaine – Ajout d'une deuxième porte d'entrée sur le mur avant (lot 2 713 682 du cadastre du Québec)
- 8.2 Dérogation mineure - DM-2020-015 – 264, rue Lucien – Implantation dérogatoire d'un bâtiment unifamilial isolé (lot projeté 6 365 693 du cadastre du Québec)
- 8.3 Dérogation mineure - DM-2020-016 – 265, rue Lucien – Implantation dérogatoire d'un bâtiment unifamilial isolé (lot projeté 6 363 233 du cadastre du Québec)
- 8.4 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 8.5 Ajout du lot 2 712 789 et d'une partie du lot 5 007 106 du cadastre du Québec à la demande à portée collective de la MRC de Roussillon adressée à la CPTAQ concernant les îlots déstructurés
- 8.6 Adoption - Règlement numéro 401-38 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :
1) d'agrandir la zone C-108 à même une partie de la zone C-127 ; 2) de remplacer la désignation de la zone C-108 par H-108 ; 3) d'autoriser la classe d'usages « H-1 : Unifamiliale » en structure jumelée et contiguë et de prévoir les normes se rapportant à cette classe d'usage, dans la zone H-108 ; 4) de ne plus autoriser les classes d'usages « H-2 : Bifamiliale », « H-3 : Trifamiliale », en structure isolée, l'usage public, Parc, terrain de jeux et espace naturel ainsi que les usages commerciaux, dans la zone H-108
- 8.7 Adoption - Règlement numéro 401-39 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :
1) d'autoriser un nombre d'étages minimal de deux (2) étages au lieu d'un (1); 2) d'autoriser un nombre d'étages maximal de deux (2) étages au lieu d'un (1); 3) de réduire les dimensions minimales de terrains; 4) de ne plus autoriser les bâtiments à structure jumelée; pour la classe d'usage "H-1 : Unifamiliale" dans la zone H-18

8.8 Désignation d'un acte prioritaire - Règlement numéro 401-40 modifiant le règlement de zonage 401

9.1. Varia

9.2. Informations de madame la mairesse

9.3. Période de questions

9.4. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.4.1 Levée de la séance